

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 10 FEVRIER 2018**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 14/02/2018  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 15/02/2017 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 29/01/2018

L'an Deux Mil Dix-huit, le 10 du mois de février, à 10H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT.

Etaient présents : Gérard BUYS - Jacqueline CHAMPENOIS - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET

Etaient absents : Alain BERAUT (pouvoir à Gérard BUYS) - David HOFFMANN (pouvoir à Cyrille LEPAUL) - Jean-Louis ORTEGA-HERRERA - Laurence LESIRE

Conseillers consultatifs présents : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine DELANDRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2018-01	Vente d'un bien communal situé à Rampont
2018-02	Document de l'aménagement forestier : approbation
2018-03	Aménagement placards salle du conseil : choix de l'entreprise

**2018- 01 : Vente d'un bien communal situé à Rampont : annule et remplace délibération n°2017-41 du 13/12/2017 (erreur sur la numérotation des parcelles)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en vente du bâtiment (et terrain attenant) situé entre le n°5 et le n°7 de la rue Haute, à Rampont, parcelles cadastrées 413 A 397 « Le Village » pour une contenance de 2 ares et **413 ZM 24** « La Horgne », pour une contenance de 3 ares 10 centiares.

Un courrier d'information a été distribué dans ce sens aux habitants de la Commune et trois offres sont parvenues en mairie.

Le Maire rappelle également que le prix de départ avait été fixé 4 500€ en précisant que l'offre la plus intéressante serait retenue.

Dans ce cadre et après avoir ouvert les enveloppes contenant les propositions en présence des membres du Conseil Municipal, le Maire propose d'accepter l'offre portant sur un montant de 7 620€ (la plus intéressante) émanant de M. PALANSON Alain.

Attache a été prise avec la SCP PAQUIN & BALEZEAUX, Notaires associés, pour gérer cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions du Maire, l'autorise à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

**2018- 02 : Approbation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Les Souhesmes-Rampont pour la période 2018-2037**

La forêt communale de Les Souhesmes-Rampont couvre une superficie de 249,92 hectares.

VU le code forestier, en particulier les articles 212-1 à 2 de sa partie législative et 212-1 à 6 de sa partie réglementaire,

CONSIDERANT les remarques et les besoins formulés par le Conseil Municipal ainsi que la Commission des Bois lors de la réunion du 10 octobre 2017,

CONSIDERANT que les remarques formulées ont été prises en compte dans le projet d'aménagement proposé par l'O.N.F.,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement répond à une logique de gestion durable et est garant d'une bonne gestion du patrimoine forestier de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le document d'aménagement de la forêt communale proposé par l'O.N.F. pour la période 2018-2037 ;

- **S'engage**, sauf éléments imprévus remettant en question l'équilibre sylvicole ou financier recherché, à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte ou document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

### **2018- 03 : Aménagement placards salle du Conseil : approbation devis**

Le Maire rappelle la délibération 2016-32 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant sur les travaux de réhabilitation de la Mairie des Souhesmes.

Il présente au Conseil Municipal les trois devis reçus pour l'aménagement de placards dans la salle du Conseil de la mairie des Souhesmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, porte son choix sur la proposition de la SARL INSTAL chiffrée à **6 526.20€ TTC**.

Il autorise le Maire à signer ce devis ainsi que tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2018-01	Vente d'un bien communal situé à Rampont
2018-02	Document de l'aménagement forestier : approbation
2018-03	Aménagement placards salle du conseil : choix de l'entreprise

Gérard BUYS

BERAUT Alain

CHAMPENOIS Jacqueline

~~LESIRE Laurence~~

FLOQUET Christophe

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

~~ORTEGA HERRERA Jean-Louis~~